

Réglementation « aquathlon d'Oullins » 23 septembre 2018

ART.1 – EPREUVES ET ORGANISATEURS

Sur l'ensemble des épreuves (Aquathlon « S » individuel et Relais, « XS » individuel et relais et Jeunes), la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchaînées est appliquée.

L'aquathlon consiste à enchaîner natation et course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les 2 disciplines.

L'aquathlon est organisé par l'association Oullins Triathlon le **dimanche 23/09/2018**.

Les épreuves ont lieu au départ et à l'arrivée de la piscine municipale d'Oullins.

ART.2 – DATE ET HORAIRES DE DEPART : **Dimanche 23 septembre 2018**

- 9h00 : Format « S » + relais
- 11h00 : Format « XS » + relais
- 12h30 : Podium et récompenses
- 13h00 : Benjamins 2005 à 2006
- 14h00 : Pupilles 2007 à 2008
- 15h00 : Poussins 2009 à 2010
- 16h00 : Mini-poussins 2011 à 2012
- 17h00 : Podium et récompenses

ART.3 – PARCOURS

La natation se déroule à la piscine municipale d'Oullins dans un bassin de 25 m.

Suivant les formats, les parcours course à pied empruntent chemins, routes du parc Chabrière (commune d'Oullins).

ART.4 – CONDITIONS D'ADMISSION

L'aquathlon "S" se pratique individuellement [à partir des catégories Cadets (2002 et avant)] et/ou en relais [(à partir des catégories Benjamins (2006 et avant))].

L'aquathlon "XS" se pratique individuellement [à partir des catégories Minimes (2004 et avant)] et/ou en relais [(à partir de la catégorie Benjamins (2006 et avant))].

ART.5 – CATEGORIES D'ÂGE

MINI-POUSSIN 2011 - 2012

POUSSIN	2009 - 2010
PUPILLE	2007 - 2008
BENJAMIN	2005 - 2006
MINIME	2003 - 2004
CADET	2001 - 2002
JUNIOR	1999 - 2000
SENIOR	1979 - 1998
VETERAN	1978 et avant

ART.6 – INSCRIPTIONS

Inscription internet sur le site partenaire du club.

Inscription sur place possible dans la mesure des places disponibles.

Les inscriptions seront closes lorsque les quotas de 210 enfants (Avenir) et 150 participants (Aquathlon) seront atteints.

En fonction du nombre de participants (es) dans chaque catégorie, plusieurs vagues pourront être constituées.

Non licenciés FFTRI - Licenciés FFTRI loisir :

Certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive, du triathlon ou aquathlon ou discipline concernée en compétition de moins de un an à la date d'inscription.

ART.7 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards est ouvert à partir de 7h45 pour l'aquathlon S+XS et les Relais.

Le retrait des dossards est ouvert à partir de 11h00 pour l'aquathlon jeunes.

Néanmoins, chaque concurrent pourra retirer son dossard à tout moment de la journée en fonction de son heure de départ : voir le programme.

Lors du retrait des dossards, chaque participant doit présenter une pièce d'identité.

ART.8 – RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT

Tout participant, surpris à jeter des papiers et autres déchets hors lieux prévus à cet effet, sera disqualifié.

ART.9 – RAVITAILLEMENT

Ravitaillement sur le parcours et à l’arrivée.

ART.10 – ASSISTANCE – SECURITE - SIGNALISATION

Une autorisation parentale doit être fournie pour les mineurs non licenciés FFTRI.

L’assistance est assurée par des secouristes. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d’accident d’un autre concurrent, dans l’attente des secours.

Les secouristes auront toute autorité pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l’organisation.

Autorisation parentale exigée pour les mineurs.

Les coureurs trouveront sur les parcours une signalisation (panneaux, rubalises, fléchages ...).

Respect du code de la route exigé par les participants.

Les participants s’engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

ART.11 – RESULTATS ET REMISE DES RECOMPENSES

Les résultats seront publiés sur le site d’arrivée et site internet partenaire du club.

ART.12 – DROIT A L’IMAGE ET INFORMATIQUE

De par leur participation, les participants abandonnent leur droit à l’image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images qu’ils prendront lors de l’aquathlon d’Oullins.

L'inscription à l'aquathlon d'Oullins implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.